

Otan : « La colère de Macron n'est pas injustifiée »

Dans un entretien à Ouest-France et notre partenaire Funke, Wolfgang Ischinger, patron de la Conférence de Munich sur la sécurité, estime urgent de faire de l'Europe un acteur global respecté.

Chaque année, le « Davos de la sécurité » se tient à Munich, du 14 au 16 février. Et le président Macron devrait y participer, très attendu dans la capitale bavaroise après ses petites phrases sur l'état de « mort cérébrale » de l'Otan. « La colère qui transparait dans les mots d'Emmanuel Macron n'est pas complètement injustifiée », affirme Wolfgang Ischinger. Le retrait américain de Syrie sans discussion avec ses alliés européens, l'entrée de la Turquie dans le nord de la Syrie sans consultation, l'esprit collectif est plutôt absent.

L'Allemagne, l'Italie et les pays d'Europe centrale notamment.

Plus généralement, Wolfgang Ischinger, diplomate et expert estimé outre-Rhin, souligne le contexte particulier de la relation entre Américains et Européens. D'un côté « nous ne pouvons plus compter sur le fait que la sécurité de l'Europe soit garantie pour une durée illimitée par la protection américaine ». De l'autre, « nous, les Européens, ne sommes même pas en état de nous défendre nous-mêmes, si jamais quelqu'un venait à nous attaquer. Nous serions largement aveugles et sourds sans les États-Unis ».

Le défi sécuritaire est donc majeur pour le Vieux continent. La récente intrusion de la Russie et de la Turquie sur le théâtre libyen donne la mesure de l'enjeu. Emmanuel Macron s'en est pris directement à Erdogan, hier,



Wolfgang Ischinger, président de la Conférence de Munich sur la sécurité.

PHOTO : RETO KLAR, FUNKE FOTO SERVICES

l'accusant de « non-respect de la parole donnée ».

Et l'Allemagne, où le sujet défense a longtemps été tabou, sort peu à peu des limbes de l'après-guerre. « Le monde est devenu plus dangereux.

La mission de l'Allemagne lors de cette prochaine décennie sera donc de réagir avec force à cette nouvelle situation, afin de faire de l'Union européenne un acteur global respecté. »

L'Allemagne ne peut plus se cacher

« L'Allemagne ne peut évidemment pas se cacher », dit-il en évoquant un plus grand engagement militaire, « l'assistance médicale ne sera pas suffisante ». Apport maritime, surveillance aérienne... Plusieurs types d'engagements sont à l'étude. Mais, avertit-il, « dans un cadre onusien ».

Laurent MARCHAND.

Retrouvez l'entretien complet, réalisé par Michaël Backfish et Sébastien Vannier, sur www.ouest-france.fr

Un cinquième malade détecté en France

Il s'agit de la fille du Chinois de 80 ans hospitalisé dans un état grave. Sur ces cinq cas de coronavirus, deux sont en réanimation.

Près de 6 000 cas confirmés hier, soit 1 400 de plus que la veille. Plus de 9 000 cas suspects en cours d'examen. 132 morts... En Chine, l'épidémie de pneumonie virale vient de battre un record. Elle fait désormais davantage de malades que le Sras (Syndrome respiratoire aigu sévère), ayant contaminé 5 327 personnes dans le pays en 2002-2003.

En France, cinq personnes sont actuellement hospitalisées, dont deux en réanimation. Le cas le plus inquiétant est ce Chinois de 80 ans, arrivé dans l'Hexagone il y a une semaine. Il est placé sous ventilation artificielle à Paris. On en sait maintenant davantage sur son parcours.

Il avait consulté les urgences samedi. L'homme avait de la fièvre, mais ni toux ni problème respiratoire. Il ne vient pas de Wuhan mais d'une ville à 400 km au nord. Il n'avait donc pas été retenu comme cas possible, mais avait été gardé à l'hôpital. Sa fille, âgée de 50 ans, est elle aussi infectée. Les autorités s'emploient à vérifier si l'octogénaire a pu contaminer d'autres personnes durant son séjour hospitalier.

Le rapatriement de quelque 200 ressortissants français et europé-



Jean-Christophe Lucet, de l'hôpital Bichat, à Paris.

PHOTO : AFP

ens se trouvant à Wuhan – le foyer de l'épidémie – se précise. Un avion militaire doit atterrir aujourd'hui en Chine. Son retour dans l'Hexagone est prévu demain. Chaque personne ramenée en France, en bonne santé, sera soumise à quatorze jours d'isolement. Un autre vol devrait également rejoindre la Chine dans les prochaines heures.

Depuis l'hôpital parisien Bichat hier, le Dr Jean-Christophe Lucet, chef du service bactériologique, s'est voulu rassurant quant à une éventuelle menace d'épidémie en France. Pour lui, le risque de croiser un patient malade « est très faible ».

Une nouvelle molécule dopante détectée

C'est une première française et même mondiale. Le laboratoire des courses hippiques françaises a découvert la présence d'une molécule dopante nommée l'ITPP. Un cheval a été disqualifié.

Repères

Quelle est cette molécule ?

C'est une molécule de synthèse « avec une structure particulière qui n'est pas évidente à contrôler ». Nommée Myo-Inositol Trispyrophosphate ou encore ITPP, elle permet d'augmenter l'oxygénation du sang grâce à son action sur l'hémoglobine. « C'est la première fois qu'elle est révélée en France et c'est une première dans les courses hippiques à l'international », explique Ludovic Bailly-Chouriberry, directeur du laboratoire des courses hippiques, à l'origine de la découverte.

Des tests en laboratoire ont démontré que la substance prohibée permettrait une augmentation de 60 % environ de la résistance à l'effort et de 35 % de l'effort physique.

Est-elle récente ?

Connue depuis 2013, l'ITPP n'avait jamais été détectée. « Ce genre de découverte a lieu tous les cinq ou dix ans à l'image de l'EPO qui avait créé une avalanche à l'époque », poursuit Ludovic Bailly-Chouriberry. L'ITPP a la capacité de pénétrer à l'intérieur des globules rouges, ce qui en fait actuellement la molécule la plus puissante dans ce domaine.

Combien de cas ?

Un seul détecté dans les courses hippiques. France Galop, l'association qui organise les courses de galopeurs, a annoncé dans un bulletin



Le laboratoire des courses hippiques, à Verrières-le-Buisson, dans l'Essonne, est une structure dédiée aux contrôles anti-dopage de chevaux de course.

PHOTO : OUEST-FRANCE

officiel le 16 janvier, la présence d'ITPP détecté chez un cheval ayant remporté une course importante le 15 septembre 2019 à l'hippodrome de Paris-Longchamp. Depuis, le cheval a été disqualifié et son entraîneur hollandaise a l'interdiction de faire courir ses chevaux en France pendant un an.

La professionnelle incriminée a indiqué être « choquée et bouleversée » et se dit convaincue « que ce cheval secrète la substance par lui-même ».

Les contrôles antidopage sont-ils fréquents dans les courses ?

Ils sont quotidiens. En 2019, il y a eu

29 576 prélèvements effectués (sang et urine) sur les chevaux. Seuls 69 se sont révélés positifs, soit 0,23 %. « Pour un prélèvement, il y a plusieurs milliers de molécules qui sont analysées », précise le directeur du laboratoire. Comme l'ITPP.

Marion DUBOIS.

La campagne désormais mieux protégée

Une loi, votée aujourd'hui, va inscrire le chant du coq et des cigales, le bruit des cloches, l'odeur du moût de raisin... au patrimoine rural.

Trois questions à...

Pierre Morel-À-L'Huissier, député UDI de Lozère.

Désormais, les bruits et odeurs de la nature sont donc préservés...

C'est effectivement une révolution juridique que l'Assemblée nationale va mener aujourd'hui. Nous avons rajouté au Code du patrimoine une nouvelle catégorie : le patrimoine sensoriel des campagnes.

Donc, plus de procès contre les coqs, les cigales ou les cloches faisant du bruit ?

Cette nouvelle loi n'empêchera pas les Français de toujours attaquer en justice les bruits et odeurs de la campagne. Mais face au chant répétitif des cigales ou des coqs, face au bruit des tracteurs ou au meuglement des vaches... le juge pourra rétorquer : « patrimoine sensoriel », dans lequel les cigales et les coqs sont protégés. Pareillement pour l'odeur des algues à Palavas-les-Flots (Hérault) ou celle du moût de raisin. Certes, les algues et le moût peuvent sentir mauvais à certains moments de l'année, mais c'est identitaire. Et puis ces algues se trouvent sur une zone humide accueillant des batraciens, des flamants roses... Par contre, des rive-



Le bruit des tracteurs, un patrimoine sensoriel rural.

PHOTO : OUEST-FRANCE

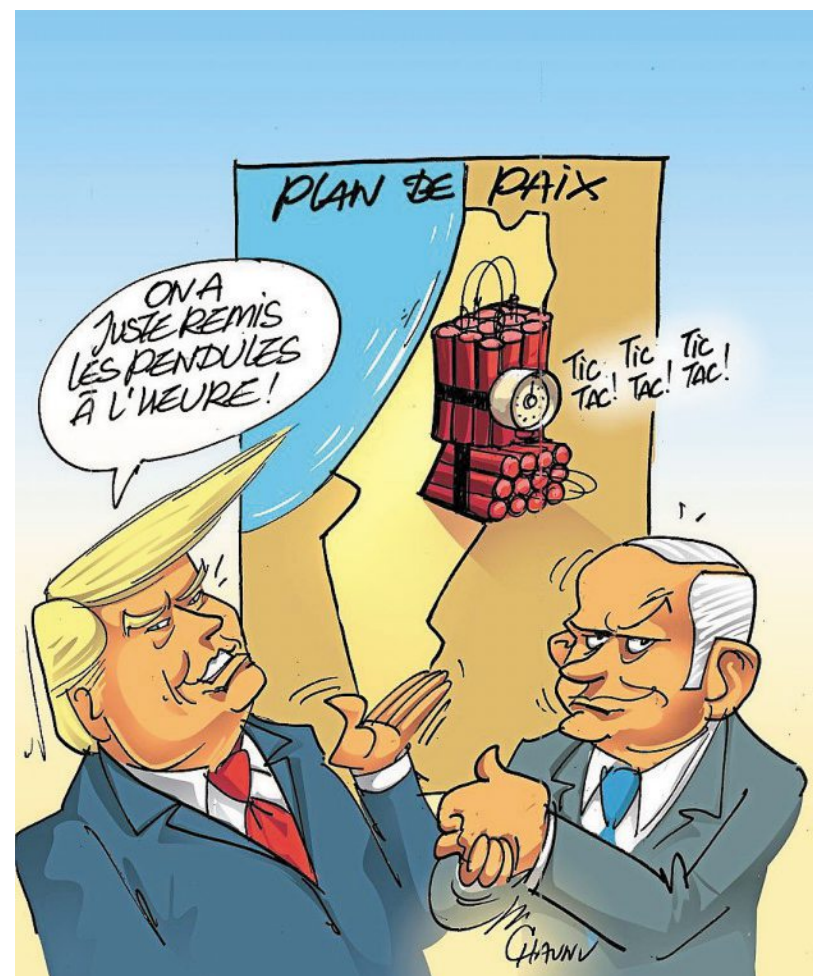
rains auront toujours raison de protester contre un élevage installé illégalement ou un bruit de tronçonneuse à 7 h du matin !

Cette loi fait l'objet d'un consensus, à la fois parlementaire et gouvernemental. Pourquoi ?

Parce qu'elle sauve l'identité rurale, au moment où celle-ci est menacée. J'ai construit ce texte législatif en juillet, je l'ai déposé en septembre à l'Assemblée. Après avis du Conseil d'État en décembre, la loi est maintenant votée en janvier. C'est extrêmement rapide. Cela démontre combien ce texte est important.

Recueilli par Yves-Marie ROBIN.

Le regard de Chauu



Point de vue

Préserveons notre patrimoine linguistique

Stéphanie Stoll, présidente de Diwan et Eskolim.



PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

« Certains incendies sont plus spectaculaires que d'autres. Celui qui a embrasé le ciel de Paris le 15 avril a frappé les esprits du monde entier : un pan du patrimoine de l'humanité avait manqué de disparaître. Notre-Dame de Paris n'appartient pas seulement aux catholiques. Pas seulement aux Parisiens ou aux Français. Pas seulement aux lecteurs de Victor Hugo et aux amateurs de jeux vidéo. Notre-Dame de Paris appartient au patrimoine, la France a la responsabilité de la transmettre aux générations futures.

Le raisonnement s'applique aussi aux langues régionales. Elles n'appartiennent pas seulement à leurs locuteurs. Chacun a sa part de responsabilité pour les transmettre. Pourtant, devant l'incendie qui con-

sume les langues régionales, l'indifférence est assourdissante.

La révision constitutionnelle de 1992 avait inscrit à l'article 2 que « le français est la langue de la République » ; deux ans plus tard, la loi Toubon relative à l'emploi de la langue française transposait ce principe. Depuis la révision constitutionnelle de 2008, « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (article 75-1).

Sécuriser la transmission des langues régionales

Comment comprendre qu'en quelques semaines, l'Assemblée nationale ait été capable de voter une loi pour la restauration de la cathédrale alors qu'onze ans après la révision de la Constitution, aucune loi n'est encore venue préciser la portée de l'article 75-1 ? Cette anomalie faisait dire au constitutionnaliste Guy Carcassonne, en 2012 : « Voilà donc un patrimoine qui est celui de la France, mais dont aucun Français ne peut demander la protection. [...] La Constitution aurait ainsi constaté l'existence d'un patrimoine d'une espèce tout à fait inédite, celui qui

existe, est formellement consacré, mais sans que puisse en être tirée la moindre conséquence autre que d'une éventuelle dénégation, aussi dénuée d'effets que la proclamation elle-même. »

Par rapport au patrimoine matériel qui peut paraître figé, la notion de patrimoine immatériel, dont font partie les langues, présente l'avantage formidable de s'arrimer à la vie des communautés humaines, de nourrir et d'engendrer la création. C'est la culture vivante, la nôtre et celle de nos contemporains. Elle procure « un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine », énonce la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Au consensus mondial autour de ces cathédrales vivantes formées par les arts du spectacle, les fêtes, les connaissances de la nature et de l'univers, l'artisanat, les traditions et les expressions orales répond un dissensus français sur les langues régionales.

Mais bientôt, le 13 février, l'Assemblée examinera une proposition de loi qui permettrait de réparer cette situa-

tion en instaurant un lien entre les langues régionales et le régime juridique du patrimoine, réglé par le Code du patrimoine.

Il y a une quarantaine d'années, des militants ont relancé la transmission des langues régionales dans le cadre scolaire. Désormais, la population exprime un fort désir de s'approprier ce patrimoine. Désormais, le bilinguisme est devenu enviable. De nombreuses collectivités prennent leur part. Mais faute d'un soutien franc de la République, les locuteurs des langues régionales ne sont toujours pas confortés. Le breton et l'ensemble des langues régionales ont besoin d'un cadre juridique qui sécurise leur transmission. Il est plus que temps, mais il est encore temps. Il est temps que la France mette fin à cet autodafé, qu'elle prenne ses responsabilités et qu'elle accorde aux langues régionales les outils juridiques nécessaires à la transmission de ce patrimoine vivant et moderne. >>>

Lire aussi sur ouest-france.fr « Jeunes et réseaux sociaux : des heures perdues ? », par Anne Cordier.